

République et canton de Genève

Annexe au rapport sur les comptes

2019



Tome
6

- Bilan social de l'Etat
et des institutions
autonomes

Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	14
2.4. Nationalité et lieu de résidence	15
2.5. Flux de personnel	17
2.6. Encadrement	19
2.7. Absentéisme	20
Chapitre 3 - Rémunération	21
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	22
4.1. Travail à temps partiel	22
4.2. Charges sociales	23
Liste des tableaux et graphiques	24

Abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPH	Etablissements pour les personnes handicapées
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
PAT	Personnel administratif et technique
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Ce bilan social de l'Etat et des institutions autonomes présente les ressources humaines de l'ensemble formé par l'Etat de Genève et 14 institutions autonomes remplissant des missions de nature publique, soit ce qu'on appelle communément le « Grand Etat ».

Seules des entités comptant au moins 40 collaborateurs sont prises en compte. Les établissements médico-sociaux (EMS) sont présentés comme une seule entité, de même que les établissements pour personnes handicapées (EPH).

Ce document complète le bilan social du "Petit Etat". Tous deux sont destinés notamment aux responsables politiques, aux gestionnaires des entités décrites, à leurs partenaires, aux médias et au grand public.

La plupart des personnes décrites par ce bilan social travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (L.Trait). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université.

Le lecteur peut aisément retrouver sur le [site internet de l'Etat](#) les données des précédentes éditions de ce bilan social ainsi que celles du bilan social de l'Etat.

La publication de ce bilan social ne serait pas possible sans la participation active des responsables des institutions concernées et de leurs associations faïtières. Qu'ils en soient tous remerciés ici.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.



L'**Etat de Genève** réunit les huit départements de l'administration cantonale¹, le Pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



L'entité des **Etablissements médico-sociaux (EMS)** regroupe 54 établissements subventionnés qui appartiennent à la Fédération genevoise des EMS (Fegems), fondée en 1998, ou à l'Association genevoise des EMS (Agems), qui a vu le jour en septembre 2014.



L'entité des **Etablissements pour les personnes handicapées (EPH)** regroupe 14 institutions de droit privé fournissant des prestations de type résidentiel ou d'accueil de jour. Chacune d'entre elles fait l'objet d'un contrat de prestations spécifique avec l'Etat.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** sont un établissement de droit public subventionné par l'Etat. Ils ont pour mission de contribuer à l'intégration sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion professionnelle ou sociale.



Instituée par la Confédération et le Canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Fondé en 1920, **Genève Aéroport** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie plus de 1000 personnes parmi les quelque 11'000 collaborateurs œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

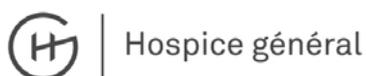
¹Au 31 décembre 2019 : département présidentiel (PRE), département des finances et des ressources humaines (DF), département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), département du territoire (DT), département des infrastructures (DI), département du développement économique (DDE), département de la cohésion sociale (DCS).



Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et de design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'Hospice général assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, **Palexpo** est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois** sont depuis 1977 un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat. Les données publiées ici incluent la filiale TP Publicité SA.



Créée en 1559, l'**Université de Genève** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait². Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (65%) subventionnée par l'Etat.

² Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers.

Avertissement

Les chiffres de ce bilan social ont été arrêtés à la fin 2019. Les totaux et les moyennes concernant l'ensemble des institutions retenues sont calculés à partir d'une base réunissant la totalité des données individuelles.

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont dits consommés lorsque les comptes montrent qu'ils sont occupés (par un ou plusieurs titulaires). Il y a sous-consommation lorsque le nombre de postes occupés est inférieur à ce qui était prévu au budget.

Le tableau ci-dessous détaille par politique publique, soit selon les prestations fournies, le nombre de postes prévus au budget et leur consommation.

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que les employés en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agents spécialisés.

1 – Consommation en équivalents temps plein (ETP) des postes prévus au budget par politique publique

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance	492.5	25.8	518.3	477.6	24.9	502.4
B Etats-majors et prestations transversales	1'317.6	30.5	1'348.0	1'253.5	50.6	1'304.1
C Cohésion sociale	1'839.2	189.9	2'029.1	1'874.4	116.3	1'990.7
D Culture, sport et loisirs	19.2	5.5	24.6	17.6	5.0	22.6
E Environnement et énergie	1'873.5	7.2	1'880.7	1'839.6	9.8	1'849.5
F Formation	11'221.6	1'485.1	12'706.7	10'796.6	1'928.9	12'725.5
G Aménagement et logement	351.2	10.5	361.7	329.5	17.3	346.8
H Sécurité et population	3'318.2	32.8	3'351.0	3'225.7	80.9	3'306.5
I Impôts et finances	560.3	4.5	564.8	542.0	0.8	542.8
J Justice	767.6	23.0	790.6	758.4	25.1	783.5
K Santé	16'240.5	413.2	16'653.8	16'074.8	386.2	16'461.0
L Marché du travail, commerce	630.5	39.9	670.4	568.7	49.5	618.2
M Mobilité	3'639.9	32.6	3'672.5	3'669.2	9.7	3'678.9
Total	42'271.5	2'300.5	44'571.9	41'427.4	2'704.9	44'132.3

Personnel en formation (hors stagiaires police - détention) non compris

Le tableau ci-dessus et les deux suivants ne prennent pas en compte les Etablissements pour les personnes handicapées (EPH) pour lesquels le nombre de postes budgétaires n'est pas disponible.

Le nombre total de postes de l'ensemble retenu augmente de 928.7 par rapport à 2018, soit une hausse supérieure à celle des années précédentes (793 en 2018, 801 en 2017).

La sous-consommation globale est de 439.6 postes.

2 – Consommation des postes prévus au budget par entité (en ETP)

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	16'630.2	491.3	17'121.5	16'158.0	678.0	16'836.0
Etablissements médico-sociaux (EMS)	3'938.3	0.0	3'938.3	3'997.3	0.0	3'997.3
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	659.1	14.4	673.5	640.5	21.1	661.6
FIPOI	64.0	0.0	64.0	63.4	0.0	63.4
Fondation des Parkings	173.2	1.5	174.7	165.0	2.0	167.0
Genève Aéroport (AIG)	1'063.6	27.1	1'090.7	1'069.7	0.0	1'069.7
Hautes écoles spécialisées (HES)	718.4	300.7	1'019.1	710.6	306.0	1'016.6
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	10'289.1	361.0	10'650.1	10'171.5	334.6	10'506.1
Hospice général (HG)	872.0	154.0	1'026.0	941.4	58.2	999.6
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'882.1	48.5	1'930.6	1'783.8	43.2	1'827.0
Palexpo SA	214.7	0.0	214.7	209.0	0.0	209.0
Services industriels de Genève (SIG) ¹	1'581.0	0.0	1'581.0	1'560.0	0.0	1'560.0
Transports publics genevois (TPG)	2'030.6	0.0	2'030.6	2'079.0	0.0	2'079.0
Université de Genève	2'155.2	901.9	3'057.1	1'878.2	1'261.9	3'140.1
Total	42'271.5	2'300.5	44'571.9	41'427.4	2'704.9	44'132.3

Personnel en formation (hors stagiaires police - détention) non compris

¹ Moyenne des ETP de l'année

3 - Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Autorités et gouvernance (Palexpo & FIPOI)	278.7	0.0	278.7	272.4	0.0	272.4
C Cohésion sociale (Hospice général & EPI)	1'531.1	168.4	1'699.5	1'581.9	79.3	1'661.2
E Environnement et énergie (SIG) ¹	1'581.0	0.0	1'581.0	1'560.0	0.0	1'560.0
F Formation (Université & HES)	2'873.6	1'202.7	4'076.3	2'588.8	1'567.8	4'156.7
K Santé (HUG, IMAD, EMS)	16'109.5	409.5	16'519.0	15'952.6	377.8	16'330.4
M Mobilité (AIG, TPG, Fondation des parkings)	3'267.4	28.6	3'296.0	3'313.7	2.0	3'315.7
Total	25'641.2	1'809.2	27'450.4	25'269.4	2'026.9	27'296.3

¹ Moyenne des ETP de l'année

Les treize entités prises en considération dans ce tableau s'inscrivent chacune dans le cadre d'une seule politique publique. Ne sont pas pris en compte les EPH, pour les raisons expliquées après le tableau 1, et l'Etat, dont les services s'intègrent dans l'ensemble des politiques publiques.

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1 Effectifs

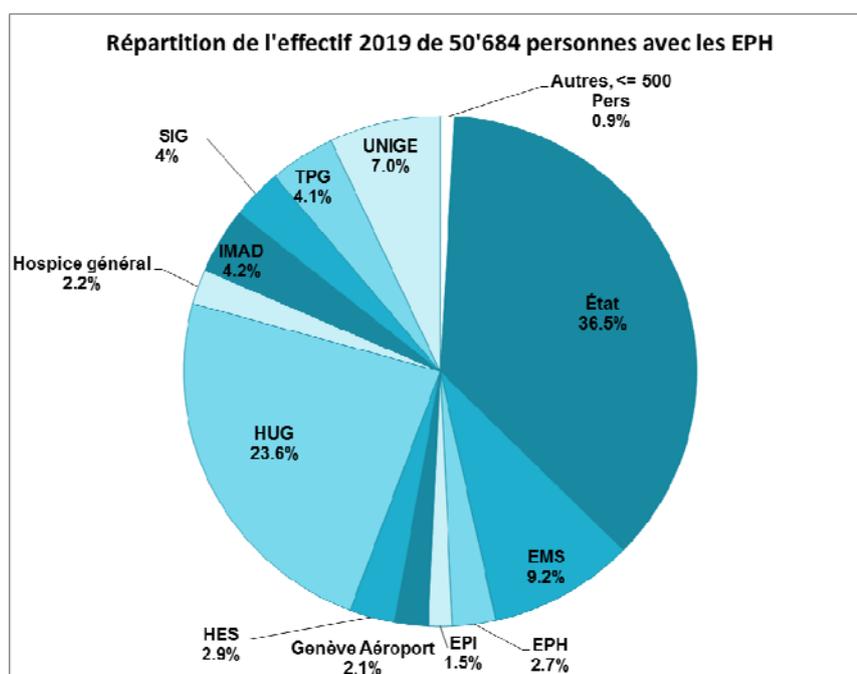
Les effectifs expriment les personnes occupant un poste fixe. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	Effectif		
	Homme	Femme	Total
Etat	8'229	10'246	18'475
Etablissements médico-sociaux	1'033	3'615	4'648
Etablissements pour les personnes handicapées	535	846	1'381
Etablissements publics pour l'intégration	333	429	762
FIPOI	50	19	69
Fondation des Parkings	105	68	173
Genève Aéroport	762	306	1'068
Hautes écoles spécialisées	772	677	1'449
Hôpitaux Universitaires de Genève	3'775	8'170	11'945
Hospice général	337	788	1'125
Institution genevoise de maintien à domicile	402	1'712	2'114
Palexpo SA	136	78	214
Services industriels de Genève	1'278	333	1'611
Transports publics genevois	1'840	260	2'100
Université de Genève	1'732	1'818	3'550
Total Global	21'319	29'365	50'684

L'effectif total a augmenté de 1022 par rapport à la fin 2018.

5- Répartition de l'effectif



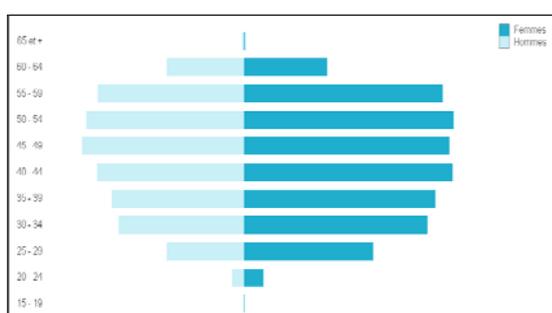
2.2 Pyramide des âges

6 - Structure des effectifs par sexe et par entité

	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femme	44.0	23.3%	42.3%	34.4%
Homme	44.9	20.7%	42.4%	36.9%
Entité				
Etat	44.6	21.0%	45.3%	33.7%
Etablissements médico-sociaux	44.9	20.8%	40.0%	39.2%
Etablissements pour les personnes handicapées	43.8	25.8%	37.9%	36.4%
Etablissements publics pour l'intégration	44.1	23.6%	41.1%	35.3%
FIPOI	45.7	15.9%	46.4%	37.7%
Fondation des Parkings	44.6	17.9%	44.5%	37.6%
Genève Aéroport	43.6	20.1%	49.3%	30.6%
Hautes écoles spécialisées	43.8	25.0%	40.0%	35.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.7	25.1%	40.4%	34.5%
Hospice général	43.5	25.1%	41.8%	33.2%
Institution genevoise de maintien à domicile	44.8	18.9%	45.0%	36.0%
Palexpo SA	45.0	22.9%	39.7%	37.4%
Services industriels de Genève	47.3	12.3%	41.0%	46.7%
Transports publics genevois	44.6	20.6%	43.9%	35.6%
Université de Genève	44.8	24.9%	35.9%	39.2%
Total Global	44.4	22.2%	42.4%	35.4%

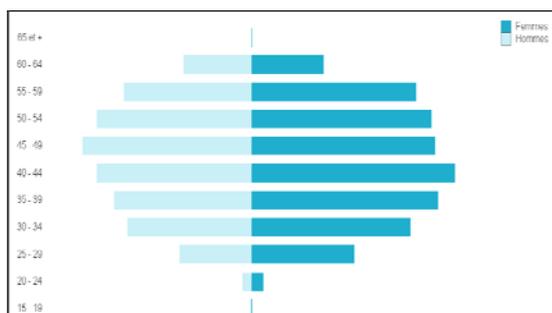
Après avoir légèrement augmenté en 2018, l'âge moyen global s'établit à 44.4 ans, comme en 2017. Si les variations d'un établissement à l'autre sont faibles, l'écart augmente par rapport à 2018 entre l'âge moyen le plus bas observé aux HUG, qui passe de 43.9 à 43.7, et le plus élevé observé aux SIG, qui passe de 47 à 47.3.

7 - Pyramide des âges "Grand Etat"



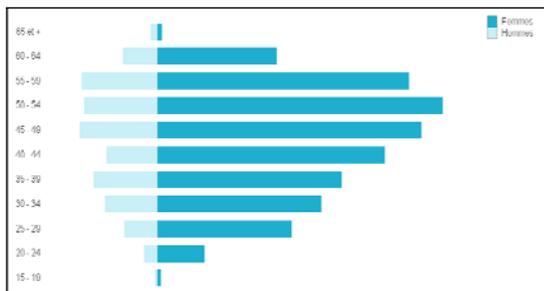
Le Grand Etat présente de façon constante une pyramide équilibrée. On y observe une prédominance féminine, comme chez ses deux plus grands employeurs que sont l'Etat et les HUG.

8 - Pyramide des âges – Etat

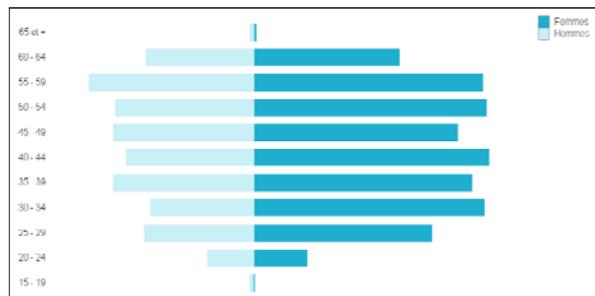


La pyramide des âges du Petit Etat présente une forme équilibrée qui s'explique par sa grande taille et la diversité des métiers exercés.

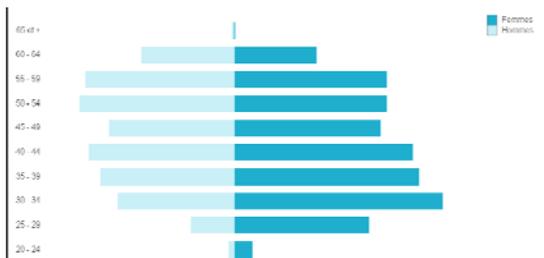
9 - Pyramide des âges – EMS



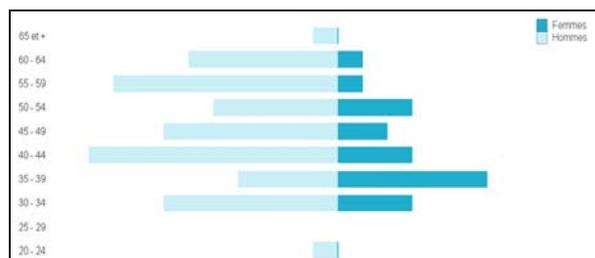
10 - Pyramide des âges – EPH



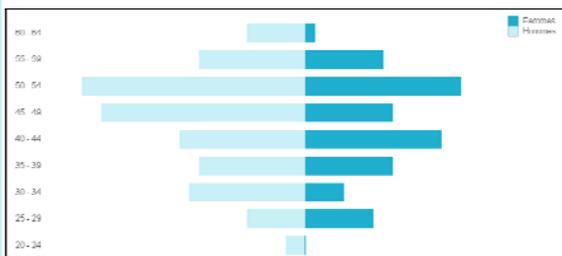
11 - Pyramide des âges – EPI



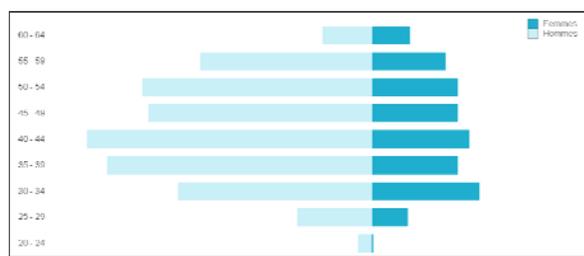
12 - Pyramide des âges – FIPOI



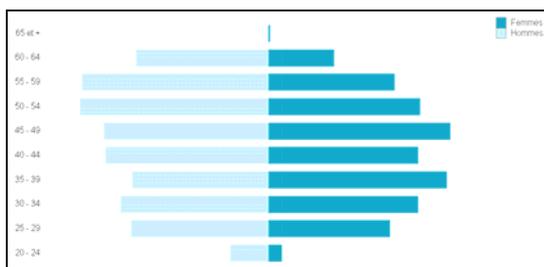
13 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



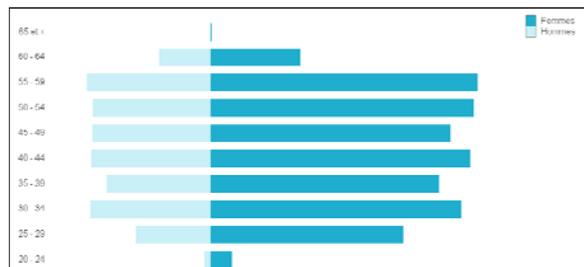
14 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



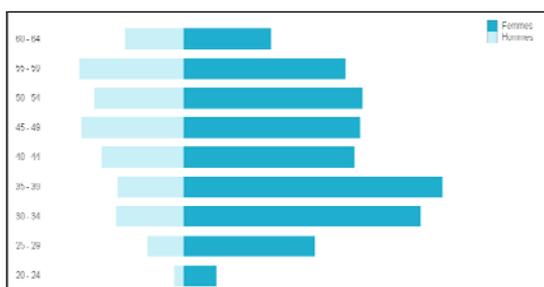
15 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



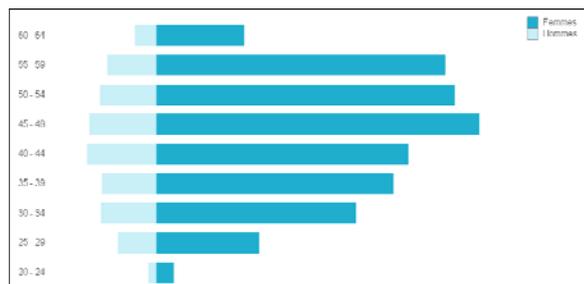
16 - Pyramide des âges – HUG



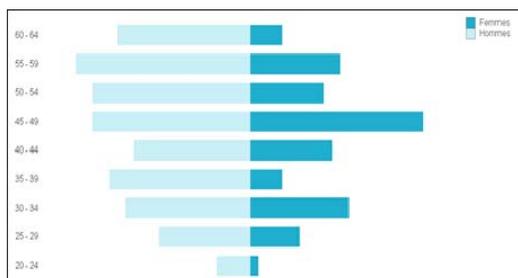
17 - Pyramide des âges – Hospice général



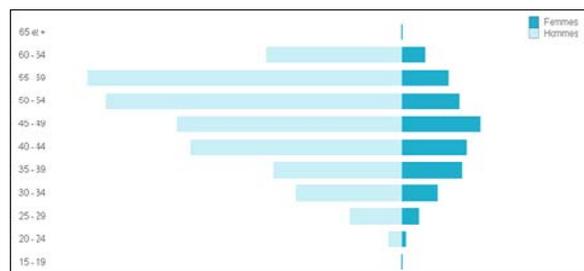
18 - Pyramide des âges – IMAD



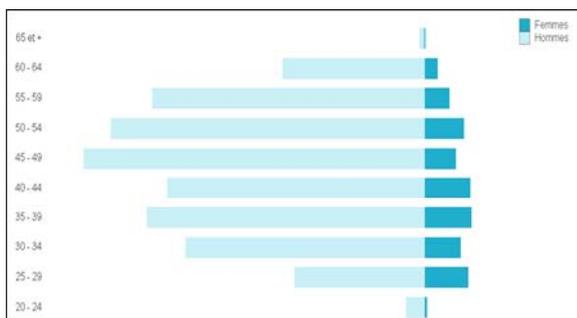
19 - Pyramide des âges – Palexpo SA



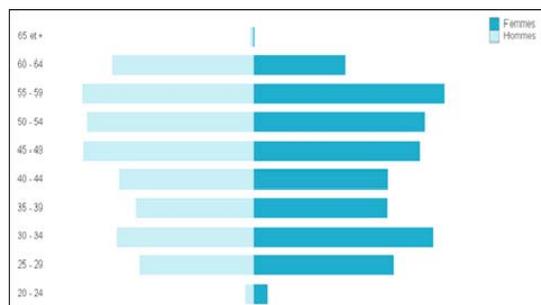
20 - Pyramide des âges – SIG



21 - Pyramide des âges – TPG



22 - Pyramide des âges – Université de Genève



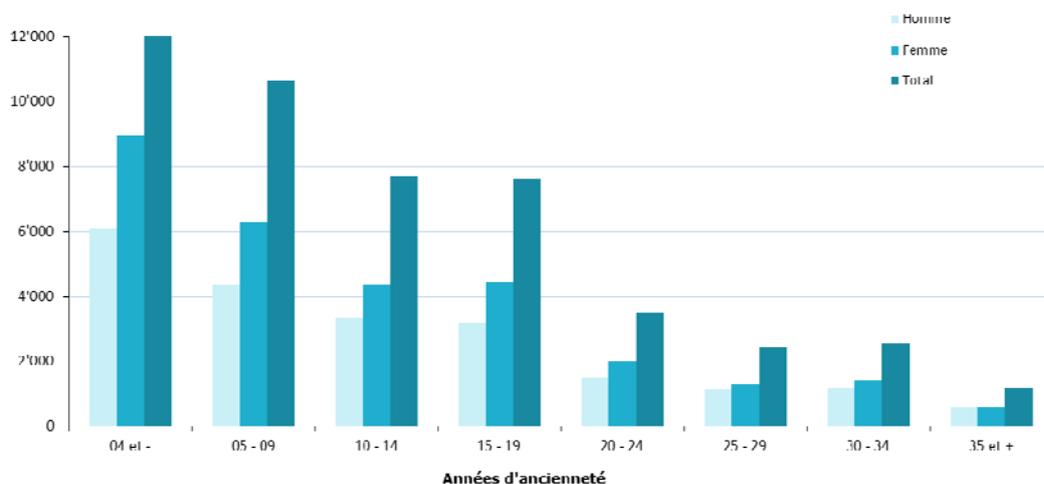
La prédominance féminine est marquée dans les métiers de la santé (HUG, EMS, IMAD) et dans une moindre mesure dans ceux du social (EPH, Hospice général). Elle tend à s'atténuer vers le haut des pyramides.

La prédominance masculine s'observe notamment dans les transports et aux SIG. A noter aussi la forme rectangulaire prévalant pour les institutions d'enseignement où dès 25 ans les diverses classes d'âge sont représentées de manière relativement similaire.

2.3 Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à l'autre, son ancienneté repart à zéro.

23 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



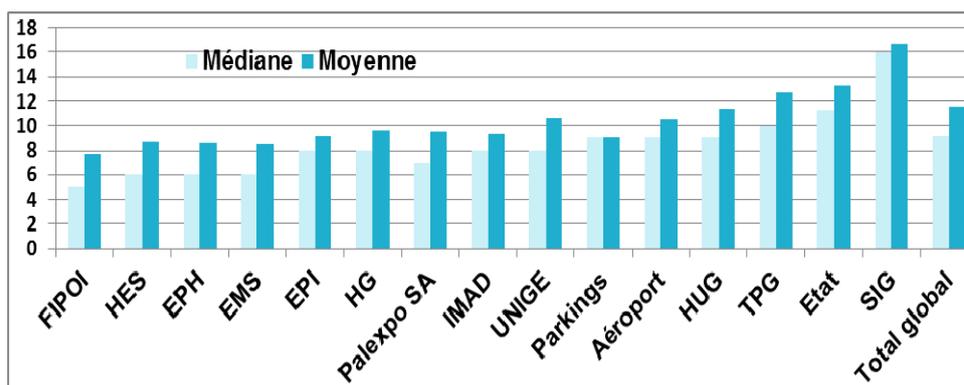
Le graphique ci-dessus traduit le ralentissement des engagements qui a eu lieu au milieu des années 90 (20-24 ans d'ancienneté) ainsi que dans les années 2005-2009 (10-14 ans). A l'inverse, le début des années 2000 comme celui des années 2010 apparaissent comme des périodes de hausse relativement importante des effectifs.

24 - Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Homme	en %	Femme	en %	Total
04 et -	6'095	40.4%	8'980	59.6%	15'075
05 - 09	4'347	40.9%	6'282	59.1%	10'629
10 - 14	3'327	43.2%	4'366	56.8%	7'693
15 - 19	3'168	41.7%	4'438	58.3%	7'606
20 - 24	1'507	42.9%	2'003	57.1%	3'510
25 - 29	1'135	46.6%	1'303	53.4%	2'438
30 - 34	1'161	45.5%	1'388	54.5%	2'549
35 et +	579	48.9%	605	51.1%	1'184
Total Global	21'319	42.1%	29'365	57.9%	50'684

L'augmentation de l'activité des femmes se lit à travers leur part plus importante parmi les classes d'âge les plus jeunes.

25 – Ancienneté par institution



Corrélés à des carrières longues au sein du même employeur, les métiers spécialisés tels qu'enseignant, policier ou conducteur de transports en communs tendent à accroître l'ancienneté moyenne au sein d'une entité. La taille d'une entité a le même effet, de par la possibilité des mutations internes.

2.4 Nationalité et lieu de résidence

Les Suisses ayant plusieurs nationalités figurent sous "Suisse".

La catégorie « autres cantons » inclut avant tout des personnes domiciliées dans le canton de Vaud. La catégorie « hors Suisse » regroupe principalement des personnes domiciliées dans les départements français de la Haute-Savoie et de l'Ain.

26 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	25'719	3'085	5'332	34'136
AELE + UE	5'692	610	8'643	14'945
Autres Pays	1'485	79	39	1'603
Total	32'896	3'774	14'014	50'684

Fait nouveau, la part des personnes résidant dans le canton de Genève augmente d'un demi-pourcent par rapport à l'année précédente. Cette part avait constamment baissé depuis la première édition du bilan social "Grand Etat", soit en 2013.

27 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	50.7%	6.1%	10.5%	67.4%
AELE + UE	11.2%	1.2%	17.1%	29.5%
Autres Pays	2.9%	0.2%	0.1%	3.2%
Total	64.9%	7.4%	27.6%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports habitent souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur, comme l'illustre l'Université.

28 - Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			
		Canton de Genève	Autres Cantons	Hors Suisse	Total
Etat	Suisse	70.6%	7.0%	11.0%	88.7%
	AELE + UE	5.6%	0.5%	4.6%	10.7%
	Autres Pays	0.6%	0.1%	0.0%	0.7%
	Total	76.8%	7.6%	15.6%	100.0%
Etablissements médico-sociaux	Suisse	31.2%	1.4%	9.0%	41.7%
	AELE + UE	16.4%	0.4%	31.1%	47.8%
	Autres Pays	10.3%	0.1%	0.1%	10.5%
	Total	57.9%	1.9%	40.2%	100.0%
Etablissements pour les personnes handicapées	Suisse	45.2%	3.5%	11.7%	60.3%
	AELE + UE	11.9%	0.4%	21.3%	33.6%
	Autres Pays	5.6%	0.1%	0.4%	6.1%
	Total	62.6%	4.0%	33.4%	100.0%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	55.4%	2.6%	13.4%	71.4%
	AELE + UE	10.6%	0.9%	13.4%	24.9%
	Autres Pays	3.5%	0.1%	-	3.7%
	Total	69.6%	3.7%	26.8%	100.0%
FIPOI	Suisse	40.6%	11.6%	11.6%	63.8%
	AELE + UE	11.6%	-	24.6%	36.2%
	Autres Pays	-	-	-	-
	Total	52.2%	11.6%	36.2%	100.0%
Fondation des parkings	Suisse	46.2%	2.3%	20.2%	68.8%
	AELE + UE	12.7%	1.7%	15.6%	30.1%
	Autres Pays	1.2%	-	-	1.2%
	Total	60.1%	4.1%	35.8%	100.0%
Genève Aéroport	Suisse	43.2%	18.5%	16.2%	77.9%
	AELE + UE	9.0%	1.7%	10.6%	21.3%
	Autres Pays	0.8%	-	-	0.8%
	Total	53.0%	20.2%	26.8%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	46.9%	14.9%	7.9%	69.7%
	AELE + UE	8.5%	3.6%	15.4%	27.5%
	Autres Pays	1.8%	0.6%	0.5%	2.8%
	Total	57.2%	19.1%	23.7%	100.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	34.8%	4.6%	10.1%	49.5%
	AELE + UE	15.6%	1.9%	29.3%	46.8%
	Autres Pays	3.5%	0.2%	0.1%	3.8%
	Total	53.9%	6.7%	39.5%	100.0%
Hospice général	Suisse	63.7%	6.6%	11.4%	81.7%
	AELE + UE	8.1%	1.0%	7.0%	16.1%
	Autres Pays	2.0%	0.2%	0.1%	2.2%
	Total	73.8%	7.7%	18.5%	100.0%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	28.7%	1.5%	9.3%	39.6%
	AELE + UE	15.9%	0.8%	39.9%	56.6%
	Autres Pays	3.6%	0.1%	0.2%	3.9%
	Total	48.3%	2.4%	49.4%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	30.4%	9.8%	7.5%	47.7%
	AELE + UE	18.2%	0.9%	30.4%	49.5%
	Autres Pays	1.9%	0.9%	-	2.8%
	Total	50.5%	11.7%	37.9%	100.0%
Services industriels de Genève	Suisse	57.7%	7.6%	13.3%	78.5%
	AELE + UE	7.1%	1.4%	12.2%	20.7%
	Autres Pays	0.6%	0.2%	-	0.8%
	Total	65.4%	9.2%	25.5%	100.0%
Transports publics genevois	Suisse	38.0%	3.2%	15.2%	56.3%
	AELE + UE	18.2%	0.8%	22.2%	41.2%
	Autres Pays	2.3%	-	0.1%	2.4%
	Total	58.5%	4.0%	37.5%	100.0%
Université de Genève	Suisse	46.8%	10.3%	5.7%	62.7%
	AELE + UE	16.5%	3.1%	12.1%	31.6%
	Autres Pays	5.0%	0.6%	0.1%	5.7%
	Total	68.2%	13.9%	17.8%	100.0%

2.5 Flux de personnel

29 – Taux de rotation en équivalent temps plein

Entité	Total
Etat	5.00%
Etablissements médico-sociaux	11.61%
Etablissements pour les personnes handicapées	8.08%
Etablissements publics pour l'intégration	7.14%
FIPOI	11.62%
Fondation des parkings	6.04%
Genève Aéroport	4.01%
Hautes écoles spécialisées	3.89%
Hôpitaux Universitaires de Genève	8.60%
Hospice général	7.52%
IMAD	8.59%
Palexpo SA	13.47%
Services industriels de Genève	3.86%
Transports publics genevois	6.20%
Université de Genève	4.24%

Le taux de rotation indique en équivalent temps plein le nombre de personnes arrivées et parties durant l'année par rapport au nombre de personnes présentes en début d'année.

2.5.1. Entrées

30 - Entrées en personnes (postes fixes)

Entité	Total
Etat	693
Etablissements médico-sociaux	618
Etablissements pour les personnes handicapées	156
EPI	57
FIPOI	9
Fondation des parkings	11
Genève Aéroport	88
Hautes écoles spécialisées	89
Hôpitaux Universitaires de Genève	1236
Hospice général	105
IMAD	180
Palexpo SA	34
Services industriels de Genève	73
Transports publics genevois	197
Université de Genève	200

Pour ce qui est de l'Université et des Hautes écoles spécialisées, le tableau ci-dessus ne prend pas en compte le recours à des auxiliaires ou à des assistants pour l'enseignement.

2.5.2. Sorties

Certaines sorties constituent un changement de statut. Par ailleurs, quelques institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des motifs de perfectionnement professionnel (HUG), soit en raison des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

31 – Sorties en personnes

Entité	Sorties							Total
	Démission	Licenciemment	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	224	39	148	210	13	15	89	738
Etablissements médico-sociaux	145	161	52		1		226	585
EPH	31	42	20		1		21	115
EPI	22	6	8	14	3	2	1	56
FIPOI	2	1	1				7	11
Fondation des parkings	5	2	3				2	12
Genève Aéroport	14	13	3	9				39
Hautes écoles spécialisées	17	1	2	6	1		47	74
Hôpitaux Universitaires de Genève	385	79	69	242	5		196	976
Hospice général	32	1	6	15	1	3		58
IMAD	78	18	15	47	4		19	181
Palexpo SA	14	9	3	1			2	29
Services industriels de Genève	8	3	46		5		14	76
Transports publics genevois	5	1	19					25
Université de Genève	50	5	46	29	4		9	143

Le nombre de licenciements est lié à la taille et à la nature de l'institution. Plus une entité est petite, plus il est difficile de réorienter vers un nouveau poste une personne qui rencontrerait des difficultés dans l'exercice de sa mission. C'est notamment le cas dans les EMS. La dimension humaine de certains métiers, par exemple dans le domaine du social, de la santé ou de la sécurité, implique des exigences supplémentaires dans la façon dont les prestations sont délivrées. Les institutions qui recrutent le plus de bénéficiaires d'allocations de chômage ou d'aide sociale sont sujettes à un nombre d'échecs de réinsertion plus importants. Enfin, le droit applicable aux contrats de travail varie d'une entité à une autre, ce qui rend la comparaison difficile.

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante:

1. Hauts dirigeants : directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23 de la LTrait³.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts, professeurs, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

32 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total Global
		1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	
Etat	Femme	0.05	1.14	0.86	1.61	51.80	55.46
	Homme	0.19	1.86	1.48	1.95	39.06	44.54
	Total	0.24	3.00	2.34	3.56	90.86	100.00
Etablissements médico-sociaux	Femme	0.32	1.33	2.62	0.11	73.39	77.78
	Homme	0.69	1.01	1.51	0.19	18.83	22.22
	Total	1.01	2.35	4.13	0.30	92.21	100.00
EPH	Femme	0.22	0.80	4.06	16.00	40.19	61.26
	Homme	1.01	0.94	3.11	6.59	27.08	38.74
	Total	1.23	1.74	7.17	22.59	67.27	100.00
EPI	Femme	0.13	0.13	2.10	0.13	53.81	56.30
	Homme	0.52	0.13	3.67	-	39.37	43.70
	Total	0.66	0.26	5.77	0.13	93.18	100.00
FIPOI	Femme	-	1.45	1.45	1.45	23.19	27.54
	Homme	1.45	7.25	5.80	-	57.97	72.46
	Total	1.45	8.70	7.25	1.45	81.16	100.00
Fondation des parkings	Femme	-	-	2.89	-	36.42	39.31
	Homme	-	3.47	4.05	-	53.18	60.69
	Total	-	3.47	6.94	-	89.60	100.00
Genève Aéroport	Femme	0.19	0.28	1.87	-	26.31	28.65
	Homme	0.47	1.03	7.40	0.47	61.99	71.35
	Total	0.66	1.31	9.27	0.47	88.30	100.00
Hautes écoles spécialisées	Femme	0.21	4.83	0.90	0.07	40.72	46.72
	Homme	0.28	8.01	0.69	-	44.31	53.28
	Total	0.48	12.84	1.59	0.07	85.02	100.00
Hôpitaux universitaires de Genève	Femme	0.15	3.97	3.13	0.23	60.91	68.40
	Homme	0.56	3.78	2.75	0.41	24.10	31.60
	Total	0.71	7.75	5.88	0.64	85.01	100.00
Hospice général	Femme	0.36	0.80	4.00	0.09	64.80	70.04
	Homme	0.18	1.07	2.49	0.27	25.96	29.96
	Total	0.53	1.87	6.49	0.36	90.76	100.00
IMAD	Femme	0.09	0.61	3.93	0.28	76.06	80.98
	Homme	0.24	0.71	1.37	0.38	16.32	19.02
	Total	0.33	1.32	5.30	0.66	92.38	100.00
Palexpo SA	Femme	-	0.93	13.08	-	22.43	36.45
	Homme	0.47	4.67	12.62	-	45.79	63.55
	Total	0.47	5.61	25.70	-	68.22	100.00
Services industriels de Genève	Femme	0.12	0.19	0.50	1.24	18.62	20.67
	Homme	0.43	1.18	2.05	5.59	70.08	79.33
	Total	0.56	1.37	2.55	6.83	88.70	100.00
Transports publics genevois	Femme	0.10	0.33	0.33	1.95	9.67	12.38
	Homme	0.33	1.52	3.52	7.43	74.81	87.62
	Total	0.43	1.86	3.86	9.38	84.48	100.00
Université de Genève	Femme	0.17	6.23	0.96	1.80	42.06	51.21
	Homme	0.23	13.58	0.90	3.32	30.76	48.79
	Total	0.39	19.80	1.86	5.13	72.82	100.00
Total Global		0.51	5.24	4.02	3.10	87.13	100.00

Un cadre est considéré "avec encadrement" lorsqu'il dirige une équipe. Les cadres intermédiaires qui n'ont pas d'équipe à diriger sont réunis avec les collaborateurs dans la colonne 5.

³ Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. A l'université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs ordinaires, associés et assistants ainsi que des maîtres d'enseignement et de recherche qui ont des responsabilités managériales.

33 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en personnes

Entité	1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement	Total Global
Etat	44	555	432	658	16'786	18'475
Etablissements médico-sociaux	47	109	192	14	4'286	4'648
EPH	17	24	99	312	929	1'381
EPI	5	2	44	1	710	762
FIPOI	1	6	5	1	56	69
Fondation des parkings	0	6	12	-	155	173
Genève Aéroport	7	14	99	5	943	1'068
Hautes écoles spécialisées	7	186	23	1	1'232	1'449
Hôpitaux universitaires de Genève	85	926	702	76	10'156	11'945
Hospice général	6	21	73	4	1'021	1'125
IMAD	7	28	112	14	1'953	2'114
Palexpo SA	1	12	55	-	146	214
Services industriels de Genève	9	22	41	110	1'429	1'611
Transports publics genevois	9	39	81	197	1'774	2'100
Université de Genève	14	703	66	182	2'585	3'550

2.7. Absentéisme

34 – Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité

Entité	Maladie	Accident	Total
Etat	4.59%	0.94%	5.53%
Etablissements médico-sociaux	6.54%	1.16%	7.70%
Etablissements pour les personnes handicapées	6.01%	0.90%	6.91%
Etablissements publics pour l'intégration	7.67%	1.27%	8.94%
FIPOI	3.24%	0.67%	3.91%
Fondation des parkings	8.48%	1.70%	10.18%
Genève Aéroport	5.89%	1.90%	7.79%
Hautes écoles spécialisées	2.28%	0.59%	2.87%
Hôpitaux Universitaires de Genève	5.90%	1.53%	7.43%
Hospice général	5.53%	0.39%	5.92%
Institution genevoise de maintien à domicile	6.81%	1.74%	8.55%
Palexpo SA	2.80%	0.16%	2.96%
Services industriels de Genève	4.25%	0.90%	5.15%
Transports publics genevois	6.72%	1.84%	8.56%
Université de Genève	2.53%	0.41%	2.94%

L'absentéisme varie considérablement selon la nature des métiers exercés par les différentes entités. Les accidents tendent à être plus nombreux dans les professions impliquant des efforts physiques et des déplacements.

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire. Les primes et les indemnités sont prises en considération dans la seconde partie du tableau⁴.

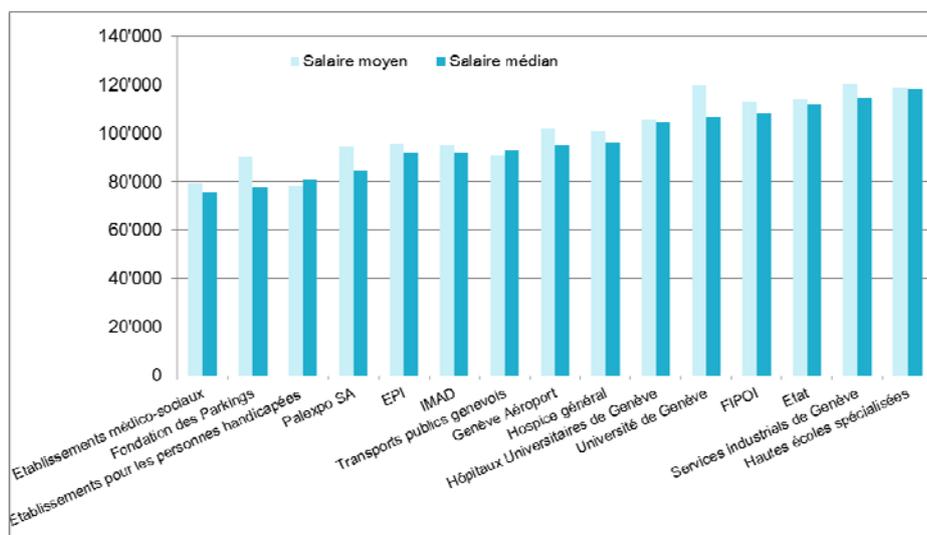
La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait⁵.

35 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire		Salaire avec indemnités	
	moyen	médian	moyen	médian
Etat	114'304	112'119	118'181	116'236
Etablissements médico-sociaux	79'382	75'686	80'165	76'726
Etablissements pour les personnes handicapées	78'335	81'110	79'095	82'294
EPI	95'693	91'556	97'999	93'225
FIPOI	113'290	107'986	117'401	111'990
Fondation des Parkings	90'201	77'582	91'625	78'706
Genève Aéroport	102'091	95'075	112'855	106'928
Hautes écoles spécialisées	118'622	118'342	118'851	119'159
Hôpitaux Universitaires de Genève	105'631	104'475	110'719	107'401
Hospice général	100'978	96'573	101'669	97'073
IMAD	95'151	91'556	97'860	94'221
Palexpo SA	94'725	84'500	94'725	84'500
Services industriels de Genève	120'525	115'035	125'318	119'053
Transports publics genevois	90'514	92'920	99'637	101'460
Université de Genève	119'942	106'735	120'108	107'061

Les chiffres de ce tableau sont calculés sur la base de salaires versés pour un plein temps. Il s'agit donc d'une moyenne des salaires par personne qui ne tient pas compte du taux d'occupation. Le salaire moyen et le salaire médian doivent dès lors être interprétés avec prudence, particulièrement dans les institutions qui comptent une proportion importante de personnel à temps partiel. Ainsi, le fait que les HES emploient un nombre relativement élevé d'enseignants à temps partiel tend à y augmenter le salaire moyen et médian. La présence de nombreuses personnes effectuant des tâches peu rémunérées à temps partiel a l'effet inverse dans d'autres institutions.

36 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



4. Primes de naissance, primes d'ancienneté et gratifications dans les institutions qui les pratiquent, indemnités versées au personnel fixe pour des compétences additionnelles comme les langues ou en compensation de conditions de travail plus difficiles.
5. La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les Services industriels de Genève et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat. Les EMS sont soumis aux conventions collectives de travail (CCT) du secteur en application de l'article 17 de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.

Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1 Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

37 - Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité		Taux d'activité en %				Total
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel I b de 50% à 74%	3 Temps partiel a de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%	
Etat	Femme	268	2'583	2'564	4'831	10'246
	Homme	181	520	785	6'743	8'229
	Total	449	3'103	3'349	11'574	18'475
Etablissements médico-sociaux	Femme	273	623	1'506	1'213	3'615
	Homme	134	131	199	569	1'033
	Total	407	754	1'705	1'782	4'648
Etablissements pour les personnes handicapées	Femme	113	212	306	215	846
	Homme	50	73	147	265	535
	Total	163	285	453	480	1'381
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	3	102	189	135	429
	Homme	1	35	82	215	333
	Total	4	137	271	350	762
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme	-	2	9	8	19
	Homme	-	-	-	50	50
	Total	-	2	9	58	69
Fondation des parkings	Femme	-	9	12	47	68
	Homme	-	1	4	100	105
	Total	-	10	16	147	173
Genève Aéroport	Femme	-	47	101	158	306
	Homme	-	12	42	708	762
	Total	-	59	143	866	1'068
Hautes écoles spécialisées	Femme	135	247	148	147	677
	Homme	145	227	121	279	772
	Total	280	474	269	426	1'449
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	112	1'618	2'529	3'911	8'170
	Homme	32	195	413	3'135	3'775
	Total	144	1'813	2'942	7'046	11'945
Hospice général	Femme	10	186	304	288	788
	Homme	5	28	44	260	337
	Total	15	214	348	548	1'125
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	3	258	1'048	403	1'712
	Homme	2	47	116	237	402
	Total	5	305	1'164	640	2'114
Palexpo SA	Femme	-	6	12	60	78
	Homme	-	2	2	132	136
	Total	-	8	14	192	214
Services industriels de Genève	Femme	7	49	88	189	333
	Homme	1	10	40	1'227	1'278
	Total	8	59	128	1'416	1'611
Transports publics genevois	Femme	-	15	30	215	260
	Homme	2	27	76	1'735	1'840
	Total	2	42	106	1'950	2'100
Université de Genève	Femme	310	543	323	642	1'818
	Homme	338	335	141	918	1'732
	Total	648	878	464	1'560	3'550
Total Global	Femme	1'234	6'500	9'169	12'462	29'365
	Homme	891	1'643	2'212	16'573	21'319
	Total	2'125	8'143	11'381	29'035	50'684

4.2 Charges sociales

38 – Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.125%	5.125%
Chômage (si salaires <= 10'500 CHF mensuel)	1.100%	1.100%
Chômage solidarité (dès 10'501 CHF mensuel)	0.5%	0.5%
Allocations familiales	---	2.30% à 2.45%
Assurance maternité	0.0460%	0.0460%
Assurance accident non professionnel (LAA)	entre 0.0% et 1.915%	entre 0.0% et 2.17%
Assurance accident professionnel (LAA)	---	entre 0.16% et 1.461%

Les déductions sociales sont pour la plupart identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et celui qui est affilié à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires (CP).

39 – Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Etablissements médico-sociaux	en partie	en partie
Etablissements pour les personnes handicapées	en partie	en partie
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	en partie	en partie
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). La Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires ne concerne que l'Etat.

Liste des tableaux et graphiques

		page
1	Consommation en équivalents temps plein des postes prévus au budget par politique publique	8
2	Consommation des postes prévus au budget par entité (en ETP)	9
3	Consommation des postes prévus au budget par politique publique, hors Etat de Genève (en ETP)	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	10
5	Répartition de l'effectif	10
6	Structure des effectifs par sexe, par entité	11
7	Pyramide des âges "Grand Etat"	11
8	Pyramide des âges – Etat	11
9	Pyramide des âges – Etablissements médico-sociaux	12
10	Pyramide des âges – Etablissements pour les personnes handicapées	12
11	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration	12
12	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales	12
13	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	12
14	Pyramide des âges – Genève Aéroport	12
15	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées	12
16	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève	12
17	Pyramide des âges – Hospice général	12
18	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile	12
19	Pyramide des âges – Palexpo SA	13
20	Pyramide des âges – Services industriels de Genève	13
21	Pyramide des âges – Transports publics genevois	13
22	Pyramide des âges – Université de Genève	13
23	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	14
24	Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)	14
25	Ancienneté par institution	15
26	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence	15
27	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	15
28	Répartition des effectifs par institution, par nationalité et lieu de résidence	16
29	Taux de rotation en équivalent temps plein	17
30	Entrées en personnes (postes fixes)	17
31	Sorties en personnes	18
32	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent	19
33	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en personnes	20
34	Taux d'absence pour maladie et pour accident par entité	20
35	Salaires moyen et médian par entité	21
36	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	21
37	Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe	22
38	Déductions sociales	23
39	Prévoyance	23